



## Commission des finances et des affaires générales

### 1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

#### RD 18 - Liaison A4-LORENTZEN Proposition d'acquisition de terrains

Rapport n° CP/2016/229

**Service gestionnaire :**

M450 - Service Opérations foncières

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente d'approuver les modalités d'indemnisation des acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4-LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER.

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2006, les travaux liés à l'aménagement de la RD 18 - Liaison A4 LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER ont été déclarés d'utilité publique et cette décision a été prorogée jusqu'au 13 juillet 2016 par arrêté préfectoral du 25 mai 2011.

Dans sa séance du 2 novembre 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a demandé à l'Etat l'ouverture de l'enquête parcellaire sur le territoire de toutes ces communes.

Il est proposé que le Département du Bas-Rhin, en vertu de l'article L3213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, engage les acquisitions foncières sur les bans communaux de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF et DIEMERINGEN.

En effet, les travaux liés à cette opération nécessitent l'acquisition de parcelles situées sur le territoire de ces trois communes, d'une superficie totale de 623,84 ares.

Par ailleurs, un aménagement foncier est en cours sur les territoires des communes de LORENTZEN, MACKWILLER et une partie sur le territoire de THAL-DRULINGEN avec inclusion de l'emprise prévue par le projet routier.

Pour les communes concernées par les acquisitions foncières, consulté à cet effet, France Domaine a fixé la valeur de ces terrains respectivement comme suit :

A/ Indemnités principales pour perte de terrain :

Commune de RIMSDORF:

- terrains situés en zone A estimés à 27 €/are x 269,06 ares = 7 264,62 €

Commune de DIEMERINGEN :

- terrains situés en zone NC estimés à 27 €/are x 110,97 ares = 2 996,19 €

Commune de THAL-DRULINGEN

- terrains situés en zone IAUxa et IAUxb estimés à 400 €/are x 243,81 ares = 97 524 €

B/ Indemnités de emploi

20 % pour les personnes privées : 1 527,76 €

5 % pour les personnes publiques et les associations foncières : 5 007,29 €

C/ Indemnités pour perte de revenus et de fumures

Commune de RIMSDORF :

$(32,24 \text{ €/a} + 5,91 \text{ €/a}) \times 269,06 \text{ ares} = 10 264,63 \text{ €}$

Commune de DIEMERINGEN

$(40,32 \text{ €/a} + 5,91 \text{ €/a}) \times 110,97 \text{ ares} = 5 130,14 \text{ €}$

Commune de THAL-DRULINGEN :

$(32,24 \text{ €/a} + 5,91 \text{ €/a}) \times 243,81 \text{ ares} = 9 301,35 \text{ €}$

D/ Indemnités pour pertes de récoltes et pour occupation temporaire

Selon barème de la Chambre d'Agriculture du Bas-Rhin (pour mémoire)

E/ Indemnités pour perte de boisement et arbres fruitiers

Selon expertise de l'homme de l'art (pour mémoire)

F/ Indemnités de démolition et reconstruction de clôtures ou portails, murets de soutènement

Selon devis estimatif (pour mémoire)

G/ Indemnités de prise de possession anticipée (pour mémoire)

H/ Indemnités complémentaires éventuellement accordées par le Juge de l'Expropriation et intérêts de retard (pour mémoire)

Soit un total de 139 015,98 € correspondant à l'indemnisation tout confondu des terrains.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
25821	67-678-621	64 000,00 €	33 811,59 €	24 696,12 €
21783	21-2111-621	115 000,00 €	115 000,00 €	114 319,86 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- approuve le principe d'acquisition par voie amiable ou par défaut par voie d'expropriation, des acquisitions foncières nécessaires aux travaux d'aménagement de la RD 18 - Liaison A4-LORENTZEN sur le territoire des communes de THAL-DRULINGEN, RIMSDORF, LORENTZEN, DIEMERINGEN et MACKWILLER ;*

*- décide d'acquérir les terrains selon la valeur fixée par France Domaine, moyennant le versement aux propriétaires et exploitants concernés d'une indemnité totale de 139 015,98 et frais divers, ou à défaut fixée par la juridiction de l'expropriation ;*

*- autorise le président à mener la procédure d'expropriation à son terme, et notamment à représenter la collectivité devant la juridiction de l'expropriation, et à signer tous les actes liés à cette procédure ;*

*- désigne, par ailleurs, Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, comme représentant du Département habilité à signer les actes afférents à ces acquisitions.*

Strasbourg, le 21/04/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY